

Monténégro

Le Monténégro a ratifié la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles en 2008, confirmant ainsi la nécessité de préciser et développer l'authenticité des expressions culturelles existantes sur la base des spécificités historiques et culturelles du Monténégro, et de créer de nouvelles expressions.

Un rapport périodique sur l'application de la Convention a été produit conformément aux instructions suggérées, en mettant l'accent sur les résultats obtenus dans des domaines spécifiques ainsi que sur les chiffres et pourcentages, quand ces données étaient disponibles.

Le chapitre *Mesures*, sous-titre *Politiques culturelles et mesures*, donne un aperçu des activités législatives en cours depuis quatre ans, ainsi qu'un résumé du document stratégique intitulé Programme national de développement de la culture au Monténégro 2011-2015. Outre l'activité normative, les mesures d'aide financière publique occupent une place importante et sont présentées à travers un tour d'horizon des appels annuels au cofinancement de projets dans le domaine de la création culturelle et artistique et des médias, ainsi que des subventions de l'État pour un développement culturel équitable sur le plan territorial. L'une de ces mesures est l'identification des manifestations et festivals qui revêtent une importance particulière pour le Monténégro.

Dans le chapitre sur la coopération internationale, les informations fournies concernent les accords bilatéraux et les programmes mis en place, ainsi que les associations et programmes culturels et politico-culturels régionaux et européens importants.

En ce qui concerne l'intégration de la culture au développement durable, les passages des documents stratégiques où la culture est reconnue comme étant un domaine important pour le développement ont été relevés. Compte tenu des attentes considérables que suscite le projet MACCOC (Marina Abramović Community Center Obod Cetinje) dans le contexte du développement durable, un bref résumé de ce projet dont les préparatifs sont en cours est présenté en tant qu'activateur potentiel du développement culturel et économique non seulement de la capitale royale mais aussi de l'ensemble du Monténégro.

Le rapport fait le point sur le travail de sensibilisation à l'importance des objectifs préconisés par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, ainsi qu'à l'importance du texte proprement dit, lors de plusieurs tables rondes et conférences. Il donne des pourcentages sur la participation de la société civile en tant qu'acteur de la mise en œuvre des projets cofinancés par le biais d'appels d'offres publics. Le rôle des organisations non gouvernementales dans l'adoption des nouvelles réglementations est également souligné.

Après le renouveau de l'indépendance en 2006, en particulier au cours des quatre dernières années, le Monténégro a fait des progrès considérables dans l'élaboration d'une politique culturelle ; c'est pourquoi le rapport met l'accent sur les résultats spécifiques obtenus dans ce domaine, à savoir :

- la finalisation du cadre normatif de la culture conformément aux normes européennes
- l'accès aux programmes régionaux et internationaux de coopération
- l'aide financière constante de l'État
- la promotion et le renouvellement des infrastructures et la stimulation de la création culturelle, dans le contexte d'un développement équilibré de la culture monténégrine (région du nord)
- la participation des ONG en tant que détentrices d'une part importante de la production culturelle

- les premières initiatives de développement d'industries créatives en tant que segment du développement durable et domaine d'utilisation potentiel de ressources, en intensifiant l'innovation et en tirant parti de la conjoncture économique pour élaborer les politiques culturelles
- le renforcement de la diversité dans le pluralisme des médias en tant que fondement de la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Les résultats des mesures prises et des activités menées jusqu'à présent sont considérés comme constituant un socle qu'il faudra moderniser dans le futur afin de renforcer les buts et défis suivants : développement du potentiel des ressources humaines de tous les acteurs culturels concernés ; recherche d'un usage efficace du potentiel des industries créatives et développement du tourisme culturel ; recherche de formes de financement alternatives ; incitation au développement de nouvelles expressions artistiques ; incitation à une consommation plus intensive de l'offre culturelle.